



**Procès-verbal de l'assemblée municipale
du lundi 8 décembre 2014**

de la commune municipale de Sauge

Procès-verbal de l'assemblée municipale du jeudi 8 décembre 2014, à 20 heures, au Centre communal de Frinvillier

Président de l'assemblée	:	M. Claude Poffet
Secrétaire de l'assemblée	:	Mme Sandrine Frutschi
Scrutateurs	:	MM. Olivier Jordi et Ulrich Scheurer
Ayants droit	:	36 votants

Il est 20 heures lorsque le Président ouvre cette assemblée, dite du budget.
M. Claude Poffet informe les participants que l'ordre du jour suivant a été publié officiellement dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n° 41 du 6 novembre 2014.

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2014
2. Election d'un(e) vice-Président(e) des assemblées
3. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 80'000.00 pour la révision de l'aménagement local (règlement de construction, plans de zones, etc.)
4. Discuter et approuver le budget communal 2015 (quotité d'impôt, taxe de séjour, taxe des chiens)
5. Discuter et approuver la modification du R.O. du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan relative à l'organe de conduite en cas de catastrophe
6. Divers et imprévus

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée ou s'il est accepté tel que présenté ? Aucun changement n'étant désiré, l'ordre du jour est approuvé.

Avant de passer au 1^{er} point, M. Claude Poffet passe à la nomination des scrutateurs. C'est MM. [REDACTED] qui officieront avec l'approbation des ayants droit.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour :

Point 1

Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2014

M. Claude Poffet informe l'assemblée que le procès-verbal de l'assemblée municipale du 19 juin 2014 a été mis en dépôt public 30 jours avant l'assemblée municipale, la lecture n'est plus nécessaire. Aucune opposition n'a été enregistrée. Le Président ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de question, il peut donc être soumis à l'assemblée pour approbation.

Le Président passe au vote à main levée. C'est à l'unanimité que **le procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2014 est approuvé.**

Point 2

Election d'un(e) vice-Président(e) des assemblées

Le Président explique qu'en cas d'imprévu, si lui-même devait avoir un empêchement, il faudrait une deuxième personne pour présider l'assemblée.

Il demande si le conseil municipal a quelqu'un à proposer ? Si l'assemblée a une proposition ? Ou s'il y a un candidat dans la salle ?

Comme aucune proposition n'est enregistrée, ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

Point 3

Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 80'000.00 pour la révision de l'aménagement local (règlement de construction, plans de zones, etc.)

Pour ce point la parole est donnée à M. Adrien Boder, responsable du dicastère urbanisme et constructions. Il nous explique que la commune a un projet de révision du plan d'aménagement local, point qui fait partie du contrat de fusion. Le plan d'aménagement en vigueur date des années 1990 et n'est plus actuel. De plus, le village de Vauffelin n'est pas encore numérisé et ne peut donc pas être consulté sur Internet.

Une commission non permanente sera formée, supervisée par la commission de construction. Le bureau Cromptier & Cueni nous a fait une offre pour ce travail. Des séances d'information à la population seront organisées en 2015 et la révision complète devrait durer 2 ans. Le projet final sera soumis pour acceptation à l'OACOT.

Questions :

- M. [REDACTED] : les zones vont-elles changer ? M. Adrien Boder, pas forcément, mais si un changement devait intervenir, le propriétaire serait contacté afin d'obtenir son accord.

Sans autre question, le Président passe au vote à main levée.

C'est à l'unanimité que **le crédit d'engagement de CHF 80'000.00 pour la révision de l'aménagement local (règlement de construction, plans de zones, etc.) est accepté.**

Point 4

Discuter et approuver le budget communal 2015 (quotité d'impôt, taxe de séjour, taxe des chiens)

M. Frank Krumm, responsable des finances, prend la parole pour ce point. Le budget proposé ce soir a été accepté par le conseil municipal lors de sa séance du 17 novembre 2014 et il en propose l'acceptation.

La situation de notre nouvelle commune est toujours incertaine, les comptes 2014 n'étant pas encore bouclés et les charges importantes de 2014 ne nous parviendront qu'au printemps 2015 (péréquation financière, charges de prestations sociales, ...).

Le budget 2015 a été élaboré avec une approche identique au précédent, soit sur la base de la situation actuelle, du budget 2014 et du programme de législature (visible sur notre site Internet).

❖ **0 Administration générale :**

- Légère augmentation des charges sociales suite à l'imposition des vacances
- Baisse des frais administratifs, moins de travaux depuis la fusion
- Hausse du coût de l'informatique, par la mise en place du nouveau plan comptable et de la formation y relative
- Augmentation des cotisations aux associations régionales
- Accroissement du coût énergétique du bâtiment administratif

❖ **1 Sécurité publique :**

- Prestations en augmentation du Service d'Etat civil
- Baisse du revenu du contrôle des habitants

❖ **2 Enseignement et formation :**

- Ecole primaire : augmentation de notre part à la commune d'Orvin et à la communauté scolaire de la Baroche (élèves supplémentaires)
- Ecole secondaire : augmentation de l'écolage à la Ville de Bienne
- Ecole de musique : baisse des coûts (diminution des élèves)
- Entretien important et baisse des locations au Centre communal de Frinvillier

❖ **3 Culture et loisirs :**

- Augmentation pour le Bibliobus, car plus grande fréquentation
- Sortie des aînés, plus grande prise en charge par la commune
- Promotions civiques organisation par Sauge en 2015

❖ **4 Santé :**

Le montant est stable, car les visites et contrôles scolaires sont à la charge de la communauté scolaire. Les seuls frais à notre charge sont ceux des 7H (5^e) et 8H (6^e)

❖ **5 Prévoyance sociale :**

- Estimation à la hausse de notre part aux prestations complémentaires AVS/AI
- Aussi estimé à la hausse notre part aux prestations sociales

❖ **6 Trafic :**

- Etude de l'achat d'une balayeuse pour l'entretien des routes
- Engagement d'un cantonnier municipal à 100 % dès mi-2015
- Redevance des BKW en hausse
- Augmentation de notre participation à la gare de Frinvillier

❖ **7 Environnement :**

Alimentation en eau

- Diminution des coûts liés au fait qu'une grande partie des tâches est supportée par le CM
- Dépréciation des valeurs actuelles
- Plus de m³ consommés
- Achat d'énergie à la commune de Péry et supplément pour l'entretien des installations

Assainissement des eaux usées

- Dépréciation des valeurs actuelles
- Baisse de la participation communale au SEGO
- Diminution des taxes communales
- Prévision d'un contrôle des conduites par caméra

Environnement : déchets

- Maîtrise des taxes CELTOR
- Baisse de la taxe annuelle
- Diminution des ventes, cadeau de 5 rouleaux gratuits par naissance

Environnement

Stabilité des coûts

❖ **8 Economie publique :**

- Taxe de séjour, augmentation de la taxe conformément au règlement, mais diminution des recettes dues au changement d'affectation des certains chalets → habitation permanente
- Dégradation des installations mais un entretien minimum est nécessaire
- Bonification de la CEC intégrée dans la prévoyance sociale

❖ **9 Finances et impôts :**

- Augmentation des revenus d'impôts liée à l'arrivée de nouveaux habitants et au plafonnement des frais professionnels
- Estimation à la baisse de la contribution à la péréquation financière
- Augmentation des taxes immobilières grâce aux nouvelles constructions
- Hausse des coûts d'entretien et d'énergie du Centre communal de Plagne et du bâtiment de l'ancienne administration de Vauffelin
- Dépréciation du patrimoine augmentée par le changement de statut des bâtiments précités

Présentation du tableau récapitulatif de toutes les taxes et impôts communaux :

Quotité d'impôt :	1.90 unités
Taxe immobilière :	1.5 o/oo de la valeur officielle
Taxes d'eau potable (+ 2.5 % de TVA) :	
- taxe de base :	Fr. 12.00/unité de raccordement
- taxe de consommation :	Fr. 2.90/m ³
Taxes d'épuration (+ 8 % de TVA) :	
- taxe de base :	Fr. 15.00/unité de raccordement
- taxe de consommation :	Fr. 2.50/m ³
- taxe de vidange des fosses septiques	Fr. 5.00/m ³
- taxe administrative (PGEE hors zone)	Fr. 80.00/bâtiment
Taxe d'élimination des déchets :	
- par ménage	Fr. 160.00/par ménage
- par personne seule	Fr. 85.00/personne
Taxe d'exemption du SD	6% de l'impôt cantonal (min. Fr. 10.00 – max. Fr. 400.00)

Taxe de séjour :	
- par chambre	Fr. 40.00 ou
- par nuitée :	Fr. 2.00/adulte de + 16 ans
Taxe des chiens :	Fr. 50.00/chien

Le budget tel que présenté accuse un excédent de revenus de CHF 5'195.00.

Questions :

- M. [REDACTED] : pourquoi location en baisse au centre communal de Frinvillier ?
M. Frank Krumm : suite aux nuisances sonores et déprédations survenues lors des dernières locations, il est envisagé de ne louer le centre de Frinvillier que pour des manifestations sportives. Le centre communal de Plagne serait réservé pour les fêtes, car plus à l'écart du village.
- M. [REDACTED] : pourquoi les heures de passage du Bibliobus de Frinvillier ne paraissent pas dans l'Echo du Bas-Vallon ? M. Frank Krumm : car le Bibliobus ne le fait pas, nous allons le leur signaler.
- M. [REDACTED] : quel est le montant donné à Péry pour l'agence AVS ? M. Frank Krumm : CHF 9'800.00.
- M. [REDACTED] : Sauge participe-t-elle au CAJ (centre d'animation jeunesse) de Péry ?
M. Frank Krumm : non.
- M. [REDACTED] : pour les taxes sur les raccordements des eaux, qu'en est-il de la facturation au volume de la maison en lieu et place des UR ? M. Patrick Sandmeier : le nouveau règlement sera proposé à l'assemblée municipale de juin 2015, car la facturation aux UR n'est plus possible. La population aura le choix entre deux propositions, vraisemblablement m³ construits et UL (unité locative).

Comme il n'y a plus de questions, le Président passe au vote à main levée.

C'est par une large majorité que **le budget communal 2015 est accepté.**

Point 5

Discuter et approuver la modification du R.O. du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan relative à l'organe de conduite en cas de catastrophe

C'est M. Patrick Villard, responsable du dicastère de la protection civile, qui nous présente ce point.

Il s'agit d'approuver la modification du règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétence et protection civile du Jura bernois à Tramelan relative à l'organe de conduite en cas de catastrophe OCIC JB.

L'organe de conduite communale doit être constitué de 9 personnes par commune ! La commune de Tramelan a proposé de faire un seul organe intercommunal intégré au syndicat de la PCi. Nous recherchons au niveau du Jura bernois 9 personnes pour créer l'OCIC JB. Tous les intéressés sont les bienvenus et peuvent s'annoncer au secrétariat municipal. Il faut 2 chefs OCRég et CM OCRég, puis des responsables : suivi de situation, information, sécurité publique, protection/sauvetage, santé, logistique et infrastructure.

Suite à la création de l'OCIC JB les articles 2, 15 et 23 du règlement doivent être modifiés pour intégrer en lieu et place de "OCIC communal", "OCIC JB".

Les coûts engendrés seront de CHF 0.30/par habitant et par année soit CHF 15'000.00 pour le Jura bernois.

Questions :

- M. [REDACTED] : les autres communes ont-elles acceptés ? M. Patrick Villard, comme toutes les assemblées communales sont en fin d'année, les résultats vont arriver ces prochains jours.

C'est à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention que **la modification du R.O. du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan relative à l'organe de conduite en cas de catastrophe est approuvé.**

Point 6

Divers et imprévus

Le Président passe la parole à M. Pierre-Alain Grosjean, maire.

M. Pierre-Alain Grosjean nous expose en quelques mots ses priorités pour 2015, comme refaire le règlement de police. Car suite à différents problèmes survenus lors de fêtes organisées dans la commune, il a été constaté que celui en vigueur n'était pas assez complet. Notre règlement actuel fait une page recto/verso alors que le règlement type du canton contient quelques 35 pages...!

Le conseil municipal prévoit aussi de publier régulièrement une Newsletter avec des échos des séances du conseil municipal. Il signale également que le nouveau site Internet de la municipalité de Sauge est enfin en ligne ! Le conseil est également ouvert à toute idée nouvelle donc il ne faut pas hésiter à les lui communiquer.

Quelques nouvelles en bref :

- Dès 2015, il ne sera conservé qu'un seul bureau de vote à Plagne, ceci au vu de la peine à trouver du monde pour tenir 3 bureaux de vote. Par contre, des boîtes aux lettres pour le vote par correspondance seront placées à Frinvillier et à Vauffelin.
- Le secrétariat change également ses heures d'ouverture, suite à l'expérience de 2014.
- Il a été publié que Sauge était sous le quota des 20 % de résidences secondaires ! Malheureusement ce n'est pas le cas, nous sommes encore à 28 %.
- Changement également des jours de ramassage des déchets, le MémoDéchet 2015 sera distribué ces prochains jours.
- Livraison de nouveaux conteneurs pour les huiles usagées sur chaque EcoPoint.
- Vauffelin pourrait se retrouver sans EcoPoint. Nous avons reçu la dédite pour la location de la place du village, suite à la vente de la maison comprenant cette place.
- Concernant le vide.ch, le conseil municipal n'a pas encore statué sur l'autorisation de travailler de cette société sur la commune de Sauge.

Le maire remercie toutes les personnes qui travaillent pour la nouvelle commune de Sauge, le secrétariat municipal, les conseillers, les membres des commissions, tous les employés communaux. Il précise que toute personne désirant rejoindre les équipes en place sera la bienvenue, nous avons toujours besoin de volontaire ! Il se dit très satisfait de l'année écoulée et a pour sa part eu beaucoup de plaisir à travailler avec tous ses collègues !

Avant d'offrir le verre de l'amitié à tous les participants, il remercie encore les personnes qui se sont déplacées. C'est également ça les avantages de la fusion, pouvoir se rencontrer lors de ces manifestations.

Comme plus personne ne désire prendre la parole, une fois n'est pas coutume c'est notre maire qui clôt l'assemblée, il est 21 h 20.

Le Président des assemblées :

La secrétaire des assemblées :

Claude Poffet

Sandrine Frutschi